

| | |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 27 |
| Présents : | 25 |
| Pouvoirs: | 2 |

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 27/10/2022
Reçu en préfecture le 27/10/2022
Affiché le 27/10/2022
ID : 014-211407127-20221025-050-DE



**EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25/10/2022**

Référence de la délibération : 07-CM-2022-050
Date de convocation du CM : 19/10/2022

**DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 25/10/2022**

07-CM-2021-050 – Admission en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,
Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Sur présentation de Madame ANGOT, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : DÉCIDE d'approuver l'admission en non-valeur des recettes pour un montant total de **202,24 €**, suivant l'état de demandes d'admission en non-valeur (27 titres - liste n°5236730111) dressé par le-Comptable public pour les exercices 2012, 2017, 2018 2019, 2020 et 2021.

Article 2 : DIT que les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication le et sa transmission au contrôle de légalité le.
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Christian LE BAS

